



ACHAT D'UN VEHICULE SUREMENT VOLE !

Par **titilde2010**, le **17/06/2011** à **22:58**

Bonjour,

j'ai acheté un véhicule il y a 5 mois de ça, le particulier ma donné tte les factures le véhicule roule très bien seule chose le particulier devait refaire faire le Papier qui est collé sur la portière passagère ou il y a tout les numéros pour passer au contrôle technique (je ne me r'apelle plus du nom), je devais allée chercher le papier dans le garage ou le particulier l'avais fait refaire car les garagistes doivent le coller eux même! aujourd'hui je les ai apellés il m'ont dis que tout était bon que ce papier avait déjà été refait (normalement je devrais l'avoir avec moi mais non) ce qui était bizarre.

En me renseignant dans un garage qui fait le contrôle technique, la personnes a pris le temps de regardé et à trouver cela bizarre elle aussi, c'est en allant vérifier les numéros sous le volant (en ouvrant une trappe) Qu'elle à remarquée que les chiffres avait été comme refait (que quelqu'un avait changé les chiffres).

seul moyen c'est d'aller voir les flics mais comment faire quand on n'à pas sus cela? que faire pour espérer récupérer de l'argent mis dans le véhicule?

si vous avez des adresses de sites intéressants ou des conseils MERCI !!!!

Par **fra**, le **20/06/2011** à **11:51**

Bonjour,

Pour le moment vous ne savez pas grand'chose sur cette voiture. Si vous devez refaire faire le contrôle technique, pour être à jour, passez chez un contrôleur car c'est obligatoire.

Il existe, effectivement, un fichier des véhicules volés dans tous les Commissariats mais, s'il s'avère que ce soit le cas, vous ne repartirez pas avec votre automobile.

Quant au recours contre le particulier qui vous l'a vendue, si la voiture est volée, il faut lui envoyer une LRAR pour lui demander de vous rembourser avec menaces de poursuite en Justice.

Par **titilde2010**, le **20/06/2011** à **19:00**

Bonjour,

Merci pour votre réponse !

je me doutais qu'il devrait peut être y avoir une suite judiciaire, ce qui vaut des sous aussi, même en ayant un avocat il n'est même pas sur que l'on est gain de cause?????

que pouvez vous me dire sur les suites, comment pensez vous que cela peut ce passer, ce véhicule était mon premier achat j'y est dépensé 9000 € et le pire c'est que je n'es jamais rien eu a reprocher sur l'état du véhicule.

je vous remercie de votre aide !

ps : Que signifie les initiales : LRAR! et ou trouve ton ce document pour ce le procurer. Ce ne sont pas les policiers qui vont directement chez le particulier ?

Mathilde

Par fra, le **21/06/2011** à **11:35**

Bonjour, Madame,

Je perçois mal où se situe votre problème. Vous avez acquis une automobile d'occasion auprès d'un particulier, qui vous donne satisfaction.

Elle a, normalement, vu son prix, était soumise au contrôle technique avant la vente, vous l'avez assurée, et personne ne vous a dit qu'elle était volée !!

Soit vous continuez à l'utiliser sans vous poser de question, soit vous demandez, au Commissariat de Police de vérifier qu'elle ne figure pas sur le fichier. Mais si tel est le cas, vous ne repartirez pas avec, et la demande de remboursement vous incombe accompagnée par tous les aléas que vous pouvez rencontrer en pareille situation.

LRAR veut dire Lettre Recommandée avec Avis de Réception.